



Commune de Corcelles-près-Concise

Communications de la Municipalité

BULLETIN COMMUNAL DU 20 mai 2025

Changements au sein de notre personnel

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée des personnes suivantes :

Mme Christine Bueche

Boursière communale à partir du 1er mai 2025.

Coordonnées :

- Email : bourse@corcelles-concise.ch
- Téléphone : 024.434.18.08

Horaires de présence au bureau :

- Lundi et mardi : 14h00 - 16h00
-

Mme Lucie Tharin

Secrétaire municipale à partir du 1er juin 2025

Coordonnées :

- Email : greffe@corcelles-concise.ch
- Téléphone : 024.434.18.08

Horaires de présence au bureau :

- Lundi : 9h30 à 11h30
 - jeudi : 14h00 - 16h00
-

Nous souhaitons également rappeler que **Mme Anna Montefusco** continue d'assurer *le contrôle des habitants*.

Coordonnées :

- Email : controle@corcelles-concise.ch
- Téléphone : 024.434.18.08

Horaires de présence au bureau :

- jeudi : 17h00 à 19h00

Nous vous remercions de leur réserver un accueil chaleureux et de prendre note de leurs horaires de disponibilité.

Attention à l'arnaque aux faux policiers !

La Police cantonale vaudoise vous met en garde contre une arnaque ciblant les séniors. Des escrocs se font passer pour des policiers et contactent leurs victimes par téléphone, prétendant qu'il y a un problème avec leur carte bancaire. Ils annoncent qu'un policier va passer au domicile pour récupérer les cartes bancaires et des objets de valeur. **La police ne fait jamais cela.**

En 2025, près de 400 tentatives ont été recensées dans le canton de Vaud, dont plus de 100 ont réussi. En 2024, les escrocs ont volé près d'un million de francs.

Conseils de prudence :

- Appeler le 117 ou votre banque en cas de doute.
- Ne donner aucune information personnelle ou bancaire par téléphone.
- Ne jamais remettre vos cartes bancaires ni votre code secret à un inconnu.
- Raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant.
- Transmettre cette information à votre entourage.

Pour plus d'informations, contactez votre administration communale ou le poste de police le plus proche. Plus d'infos sur www.votrepolice.ch.

Assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques – décret entré en vigueur en janvier 2025



Département de la jeunesse, de l'environnement
et de la sécurité (DJES)
Direction générale de l'environnement (DGE)
Direction de l'énergie (DIREN)



Message officiel

Vous êtes propriétaire et disposez d'un chauffage électrique et/ou chauffe-eau électrique?

Dans le cadre du Décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques entré en vigueur en janvier 2025, tout propriétaire a le **devoir d'annoncer** ses installations de chauffages et/ou chauffe-eau électriques d'ici à **fin juin 2025**. Le devoir d'annonce est une obligation légale.

Grâce aux informations obtenues via le formulaire d'annonce, nous pourrons informer individuellement les propriétaires du dispositif et tenir compte de leur situation individuelle.

Nous remercions les propriétaires concernés pour leur collaboration.

Devoir d'annonce d'ici à fin juin 2025



Toutes les informations et le formulaire d'annonce sont disponibles sur:

vd.ch/chauffage-electrique